



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR – VALERO (Suppléante) - MM BLANC – BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – BRET (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN.

N° 2013/62

Objet : MAPAD Résidence La Grèze : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Conseil de vie sociale

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la MAPAD Résidence La Grèze a mis en place début 2004 son Conseil de vie sociale et que celui-ci doit être renouvelé suite à la fusion.

Monsieur le Président rappelle que la réglementation prévoit que la Communauté de Communes est représentée par son Président et un membre élu désigné par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne le représentant titulaire et son suppléant de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout au Conseil de vie sociale de la MAPAD Résidence La Grèze dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant
- Gérard GOUTINES	- Jacques BESSETTES

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 avril 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE